

MINISTERE DU COMMERCE

Service passation des marchés publics et délégation de services publics

COMMUNIQUE

Dans le cadre de l'exécution de son budget pour l'année 2016, le Ministère du Commerce envisage de passer des marchés de travaux, fournitures et de prestations avec toutes les entreprises désireuses de remplir ces conditions.

La participation est ouverte à toute personne physique ou morale remplissant les critères de moralité, d'éthique et de bonne conduite ;

Les candidats intéressés pourront déposer leurs dossiers comprenant :

- Une lettre adressée au Responsable des Marchés Publics près du Ministère du Commerce présentant votre entreprise /société et son domaine d'intervention ;
- Un extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier -RCCM ;
- Un extrait de certificat d'immatriculation fiscal valide et à jour ;
- Un extrait du quitus fiscal et social valable et à jour ;

Les candidats qui auront satisfait aux critères ainsi énumérés plus haut, seront retenus dans le répertoire des Marchés Publics dudit département et pourront ainsi être consulté pour toute passation de marchés **surtout au-dessous du seuil officiel pour la passation des marchés par les autorités contractantes.**

Il est à rappeler que tout marché obéit strictement aux principes de concurrence, d'équité ,de transparence, d'efficience et d'efficacité et aussi de bonne attitude.

La date limite de dépôts est prévue **le lundi 29 février 2016** au siège du Ministère du Commerce.

Pour tout dépôt de dossier, veuillez vous adresser au :

- Responsable des Marchés Publics, au 2^{eme} étage du Ministère du Commerce
Tel : **622 20 61 96/664 20 53 54**;
- Au secrétariat de la DAF.

Conakry, le 25 janvier 2016



Mr KABA Moussa